



Préservons les ressources, notre richesse

Une nécessaire harmonie entre développement humain et biodiversité

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

Maintenir et renforcer les trames écologiques

Enjeux et contexte	<p>Erosion de la biodiversité due en partie à la fragmentation des milieux naturels. La lutte contre cette fragmentation passe par la reconstitution et le confortement des continuités écologiques sous toutes leurs formes (trames verte, bleue et noire).</p> <p>La pollution lumineuse est désormais reconnue comme l'une des premières causes de disparition de la biodiversité avec un impact très fort sur des maillons de la chaîne alimentaire comme les papillons de nuit et les chauves-souris.</p> <p>Sur le territoire du Parc naturel régional, outre les suivis chiroptères réalisés avec la CMNF, des actions ont été conduites animation du label Villes et villages Etoilées ; étude expérimentale en cours sur la commune d'Ardres afin d'aboutir à des préconisations spécifiques pour mieux prendre en compte cet enjeu ; organisation de temps de sensibilisation sur l'arrêté en vigueur en janvier 2020 relatif à l'éclairage public ; organisation de manifestations grand public et pédagogiques.</p>			
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les trames écologiques - Contribuer à limiter l'érosion de la biodiversité - Accompagner l'évolution des pratiques agricoles 			
Impact de l'action	X Atténuation	X Adaptation		
	X GES	<input type="checkbox"/> Energie	X Qualité de l'air	X Stockage carbone
Sous-action 1 <u>Renforcer les trames écologiques</u>	Descriptif	Toutes formes d'aménagements écologiques adaptés aux écosystèmes de référence (plantations linéaires ou relais, mares, coins nature,...)		
	Public-cible	Propriétaires fonciers, gestionnaires d'espaces naturels, agriculteurs		
	Etat			
	Calendrier	Dès 2020		
Sous-action 2 <u>Contribuer à limiter l'érosion de la biodiversité</u>	Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la coordination des actions menées par les différents gestionnaires présents sur le territoire (EDEN62, CD59, CEN, CduL ONF,...) autant pour les acquisitions que pour la gestion d'espaces à forte valeur biodiversité ; - Mettre en place des actions de sensibilisation et de communication à destination des habitants et usagers des espaces naturels mais aussi urbains ouverts au public (Eden62, CEN, LPO, CD59...) - Engager les dispositions réglementaires adaptées aux enjeux spécifiques de protection / préservation de milieux naturels (réglementation de boisement, protection de biotopes,...). 		
	Public-cible	Agriculteurs, habitants, riverains		
	Etat			
	Calendrier	Dès 2020		
Sous-action 3	Descriptif	A mettre en relation avec la fiche « Préserver les sols »		

Contribuer au changement de comportements qui influenceront sur les évolutions de pratiques agricoles	Public-cible	Agriculteurs
	Etat	
	Calendrier	Dès 2020
PILOTAGE		
Maître d'ouvrage	PNRCMO, au sein du territoire du Parc et appui technique et opérationnel aux collectivités et particuliers sur le reste du territoire couvert par le PCAET	
Partenaires	Eden 62, CEN, Conservatoire du Littoral, Agriculteurs, Propriétaires privés, ONF, FDE62, Département (pour réglementation de boisement), Etat (pour réglementation)	
MOYENS		
Partenaires et dispositif financier		
EVALUATION		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Assurer un reporting de l'action au travers notamment d'un observatoire simple et rigoureux qui publiera régulièrement ses données. Cet observatoire pourra s'appuyer sur celui du Parc. Un réseau d'observateurs nature pourrait de même être constitué. Part des surfaces agricoles et naturelles (%). Surface annuelle artificialisée (ha/an)	